



Reconnaissance AEA I N° 32564

Titulaire

Taghell Suisse GmbH
Rüti 178
9035 Grub
Schweiz

Fabricant

Taghell GmbH
88239 Wangen
Germany

Groupe

205 - Planchers

Produit

SKYFLOOR BS

Description

Trois couches verre de sécurité (E=34mm), accessible, cadre enprofilé d'acier (D=160mm), recouverts avec plaques PROMATECT-H (E=15+20mm, PS=870kg/m³), vitrage CONTRAFLAM 90-4 (E=48mm, L_{max}=2000mm, S_{max}=2.80m²), joint fermés avec joints KERAFIX 2000, joints horizontale avec KERFIX FEXPAN 200 NG-A.

Utilisation

REI 90-RF1
Portée L_{test}=1886mm
pm
Dimensionnement et construction selon instructions du requérant.
Utilisation seulement avec preuve statique pour la construction en acier (R 90 minimum).
Utilisation voir pages suivantes.

Documentation

MPA BS, Braunschweig: Rapport d'essai '2101/856/19-Pa' (20.05.2019)

Conditions d'essai

EN 1363-1; EN 1365-2

Appréciation

Classe de résistance au feu REI 90

Durée de validité

31.12.2028

Date d'édition

27.04.2023

Remplace l'attestation du -

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de planchers et toitures comportant des vitrages est indiqué dans la norme EN 1365-2:2014, annexe A, chapitre A.5.

GÉNÉRALITÉS

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsqu'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité. Les autres modifications ne sont pas autorisées.

- Diminution des dimensions des vitres.
- Diminution de la distance entre meneaux et/ou traverses.
- Diminution de la distance entre les axes de fixation (par exemple fixation du système d'ossature à la construction support, et fixation des vitres en verre dans le système de vitrage).

FORMES DES VITRES EN VERRE PLANES

L'angle interne de chaque coin des vitres en verre incorporés dans l'essai peut varier de $\pm 15^\circ$ au maximum des angles soumis à essai, à condition que le nombre de coins ne soit pas modifié. Les montants d'encadrement sont adaptés en conséquence.

LONGUEUR DE PORTÉE

Une diminution de la longueur de portée est permise, mais aucune augmentation.

- $L_{max}=1886\text{mm}$

AUGMENTATION DE LA LARGEUR PERPENDICULAIREMENT À LA PORTÉE

Les résultats d'essai couvrent les éléments vitrés rectangulaires de plus grande largeur ou répétés (deux éléments vitrés ou plus reliés les uns aux autres), à condition que :

- le système d'ossature soit identique à celui soumis à essai ;
- la largeur nominale de l'élément d'essai soumis à essai soit de 3 m ou plus avec ;
 - deux bords (parallèles à la portée) libres, ou
 - un bord (parallèle à la portée) non retenu et au minimum deux meneaux sur toute leur longueur près du bord libre ;
- les meneaux à l'intérieur et/ou les joints de connexion entre les éléments vitrés aient été soumis à essai.
- Exigence non remplie: $B_{max}=1324\text{mm}$

CONSTRUCTIONS SUPPORT

Généralités

Pour les éléments soumis à essai dans l'ossature d'essai uniquement (pas de construction support), le résultat s'applique aux éléments de construction rigides à haute densité ayant au moins le même classement de résistance au feu que l'élément d'essai.